Rapport du sous-groupe EGTI sur les indicateurs nationaux de suivi des émissions de gaz à effet de serre du secteur des TIC

Cycle de travail 2025–2026

23 septembre 2026 – Loïs Ponce, Arcep

Pourquoi ce sous-groupe a-t-il été créé et quels résultats a-t-il obtenus en 2025 ?

CONTEXTE

Les données nationales sur les émissions de GES et la consommation énergétique des TIC restent fragmentées. Elles sont détenues par différentes institutions et entreprises dont les objectifs, les périmètres et les méthodologies diffèrent.

OBJECTIF DU SOUS-GROUPE

Définir des indicateurs environnementaux harmonisés permettant de suivre, à l'échelle nationale, l'impact environnemental du secteur des TIC.

CADRE D'INDICATEURS ETABLI EN 2025

Indicateurs environnementaux

- Émissions de GES – Scopes 1, 2 et 3
- Consommation d'énergie et d'électricité
- Utilisation d'énergie renouvelable

dans trois sous-secteurs des TIC

- Réseaux télécoms
- Centres de données
- Terminaux

auprès de quatre grandes catégories d'acteurs

- Opérateurs télécoms
- Opérateurs de centres de données
- Equipementiers de réseaux
- Fabricants de terminaux

Les indicateurs ont été classés selon deux critères : **Pertinence environnementale** + **Accessibilité des données**

Présenté lors de la 16e réunion de l'EGTI, à Genève, le 25 septembre 2025.

CONCLUSION DU CYCLE DE TRAVAIL 2024–2025

Élaborer un questionnaire spécifique à partir des indicateurs retenus et mettre en œuvre une collecte pilote de données dans des pays volontaires.

Cette recommandation a conduit à prolonger les travaux du sous-groupe en 2025–2026.

Phase pilote : objectifs et travaux réalisés

1	**Tester et valider le cadre au niveau national**	Organiser la collecte des données à l'aide d'un questionnaire commun.
2	**Évaluer la disponibilité des données et la faisabilité de leur collecte**	Pour chaque sous-secteur des TIC et chaque catégorie d'acteurs concernés.
3	**Identifier les données manquantes et les difficultés de mise en œuvre**	Identifier les obstacles institutionnels, réglementaires et méthodologiques
4	**S'appuyer sur l'expérience des pays pour affiner le cadre**	Réexaminer, à la lumière des résultats, la liste des indicateurs, leur degré de priorité et les critères de sélection.
5	**Préparer les futurs dispositifs de collecte et de diffusion de l'UIT**	Étudier comment, à terme, des indicateurs environnementaux nationaux harmonisés sur les TIC pourraient être communiqués à l'UIT puis diffusés par celle-ci.

TRAVAUX RÉALISÉS

- 5 réunions du sous-groupe
- Expérimentations nationales
- Consultations bilatérales
- Elaboration et test de questionnaires

D’un cadre complet à un socle commun pour démarrer

CADRE COMPLET D’INDICATEURS — OBJECTIF À PLUS LONG TERME

Un référentiel complet destiné aux pays disposant de systèmes de collecte déjà avancés.

Les exercices pilotent montrent qu’exiger d’emblée l’ensemble des indicateurs créerait une charge trop importante, de nombreuses données manquantes et pourrait décourager la participation.

QUESTIONNAIRE PRIORITAIRE RÉVISÉ — 1ère ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE

Un questionnaire simplifié, fondé sur la pertinence environnementale, l’accessibilité des données, les échanges entre experts et les enseignements des exercices pilotes.

Un socle commun pour démarrer, appelé à être enrichi progressivement.

INDICATEURS CLÉS DU QUESTIONNAIRE PRIORITAIRE RÉVISÉ

Toutes les catégories d’acteurs	Scope 1 ; Scope 2 LB ; Scope 2 MB ; Consommation d’énergie ; Consommation d’électricité ; Consommation d’électricité renouvelable
Opérateurs télécoms	Scope 3.8 et 3.13 ; Consommation d’énergie des réseaux télécoms
Opérateurs de centres de données	Nombre de centres de données ; Puissance électrique des centres de données ; Consommation d’énergie des centres de données ; Consommation d’énergie des équipements informatiques ; PUE
Fabricants de terminaux	Consommation d’énergie des sites de fabrication des équipements
Equipementiers de réseaux	Consommation d’énergie des sites de fabrication des équipements

Principaux enseignements des pilotes menées en 2026

Treize pays ont participé, à différents stade d'avancement. Les exercices pilotes ont permis de tester à la fois la collecte des données et les modalités de mise en œuvre au niveau national.

LA FAISABILITÉ VARIE FORTEMENT SELON LES SOUS-SECTEURS DES TIC

OPÉRATEURS TÉLÉCOMS

Le segment le plus avancé : les données sur les scopes 1 et 2, la consommation d'énergie et d'électricité et l'électricité renouvelable sont généralement disponibles.

CENTRES DE DONNÉES

souvent en dehors du champ d'action traditionnel des autorités de régulation des télécommunications, ce qui suppose de coopérer avec d'autres institutions ou acteurs privés.

FABRICANTS D'ÉQUIPEMENTS TERMINAUX

Le segment le plus difficile à couvrir : la collecte est surtout pertinente dans les pays où sont implantés les sites de fabrication.

LES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET LES MANDATS RÉGLEMENTAIRES JOUENT UN RÔLE DÉTERMINANT

FRAGMENTATION INSTITUTIONNELLE

Les responsabilités en matière de données environnementales sont souvent réparties entre plusieurs institutions : ministères chargés des communications et de l'environnement, les régulateurs des télécoms, les autorités environnementales et les instituts de statistique.

MANDATS RÉGLEMENTAIRES PARFOIS LIMITÉS

Dans certains pays, la transmission des données reste volontaire faute de cadre juridique spécifique. Certains régulateurs ne disposent que de compétences limitées pour collecter des données environnementales.

Combiner les données existantes, la collecte directe et la validation

RAPPORTS DE DURABILITÉ ET RAPPORTS ENVIRONNEMENTAUX DES ENTREPRISES

Pour préremplir certains indicateurs lorsque des données existent au niveau national/des filiales. Allège la charge et témoigne d'un engagement actif de l'autorité lorsque le reporting n'est pas obligatoire.
Limites :

- données au niveau mondial, exercices ou périmètres différents, pas de précisions méthodologiques ;
- les données préremplies ne doivent pas être perçues comme déjà validées, leur vérification par les entreprises est indispensable.

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES ET STATISTIQUES EXISTANTES

Les rapports de marché des télécoms, pour identifier les opérateurs et évaluer la couverture du marché. Les autorités environnementales, les instituts de statistique et les agences de l'énergie peuvent également disposer de données pertinentes.

QUESTIONNAIRES ADRESSÉS DIRECTEMENT AUX ENTREPRISES

Indispensables pour recueillir les données non publiques, vérifier ou compléter les informations préremplies, confirmer les périmètres retenus et obtenir les précisions contextuelles et méthodologiques utiles.

ÉCHANGES BILATÉRAUX

Pour mieux comprendre les données et les pratiques de déclaration : unités, périmètres, allocations au niveau national, traitement des infrastructures louées, etc.

Approche recommandée : préremplir lorsque c'est pertinent → faire compléter et vérifier les données directement par les entreprises → valider avant toute agrégation.

Une mise en œuvre progressive à l'échelle nationale

1

Définir le sous-secteur et les acteurs à couvrir

Identifier le sous-secteur des TIC concerné et les acteurs à inclure dans la collecte.
Donner la priorité aux opérateurs télécoms.

→

2

Sélectionner les acteurs à interroger

Définir un seuil permettant d'identifier les entreprises concernées et d'assurer une couverture représentative du marché, idéalement d'au moins 80 %

→

3

Collecter les indicateurs prioritaires et les métadonnées

Préremplir à partir des sources existantes, collecter et vérifier les données auprès des acteurs, demander les périmètres, les méthodologies etc.

→

4

Valider les données avant agrégation

Vérifier l'exhaustivité, les unités, les méthodes et la cohérence des données ; traiter les écarts et éviter les doubles comptages.

→

5

Agréger les données et élargir progressivement la collecte

Indiquer le niveau de couverture du marché appliquer les garanties de confidentialité et élargir la collecte à mesure que les capacités se renforcent.

L'élargissement doit tenir compte des capacités nationales, de la maturité de la collecte, de l'utilité des indicateurs pour l'action publique, de leur disponibilité et des exigences de confidentialité.

Conditions essentielles pour assurer un suivi national cohérent et permettre, à terme, des comparaisons internationales

PÉRIMÈTRES GEOGRAPHIQUES ET ORGANISATIONNELS	Des orientations plus précises sont nécessaires sur les activités et les zones géographiques à prendre en compte, notamment pour les infrastructures partagées, les filiales, les activités externalisées etc.
ALLOCATION DES DONNÉES AU NIVEAU NATIONAL	Privilégier les données directement disponibles à l'échelle nationale. Lorsqu'il est nécessaire de répartir des données couvrant plusieurs pays, des orientations sont nécessaires sur les méthodes d'allocation à utiliser, en privilégiant des critères physiques.
SCOPE 3 ET RISQUE DE DOUBLE COMPTE	Le Scope 3 est pertinent mais méthodologiquement complexe. Il doit être déclaré séparément et ne pas être agrégé entre entreprises ou sous-secteurs en l'absence d'un périmètre comptable clairement défini
UNITÉS, EXERCICES FISCAUX ET SÉRIES CHRONOLOGIQUES	Des orientations sont nécessaires pour les conversions d'unités, le traitement des exercices fiscaux ne coïncidant pas avec l'année civile et la constitution de séries chronologiques cohérentes.

Des orientations méthodologiques complémentaires sont nécessaires pour disposer d'indicateurs nationaux cohérents et comparables à l'échelle internationale.

Principales conclusions du cycle de travail 2025–2026

Un suivi national est possible à condition de commencer par un nombre limité d'indicateurs prioritaires, de cibler dans un premier temps les opérateurs de télécoms et de s'appuyer sur une gouvernance adaptée, des orientations méthodologiques claires et des garanties de confidentialité.

RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

1	**Adopter le questionnaire prioritaire révisé**	En faire le point de départ de la mise en œuvre, tout en conservant le cadre complet comme objectif à plus long terme.
2	**Élaborer des orientations méthodologiques ciblées**	Préciser les périmètres, les unités, les règles d'allocation au niveau national, de prise en compte du Scope 3, de correspondance des exercices fiscaux et de construction des séries temporelles.
3	**Commencer par les opérateurs de télécoms avec leurs propres infrastructures**	Lorsque cela est possible, retenir des opérateurs représentant ensemble au moins 80 % du marché national et préciser la méthode utilisée pour mesurer cette couverture.
4	**S'appuyer sur les données existantes**	Préremplir le questionnaire à partir des rapports RSE, des statistiques réglementaires et d'autres informations publiées et demander aux entreprises de les vérifier.
5	**Renforcer la gouvernance**	Renforcer la coordination entre les institutions concernées et désigner un point focal national pérenne.
6	**Poursuivre les exercices pilotes**	Associer des pays de différentes régions et utiliser un modèle commun pour consigner les acteurs participants, la couverture obtenue, les indicateurs recueillis, les méthodes utilisées et les enseignements tirés.
7	**Poursuivre les échanges au sein de l'EGTI**	S'appuyer sur le forum de discussion de l'EGTI, avec le soutien de la Division CET du BDT.

Une base concrète pour construire progressivement des indicateurs environnementaux nationaux harmonisés sur les TIC et permettre, à terme, des comparaisons internationales.

Fratel
Réseau francophone de la régulation des télécommunications

Merci pour votre attention.
Des questions ?